

Saint Sauveur - RIVES DE L'YON

Saint Mélaine - LE TABLIER



MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE : MPPfr



RPI de l'Yon

Ecole Saint Sauveur- Ecole Saint Mélaine
L'équipe "Ecoute act'Yon"



Objectifs



- Mettre un terme aux situations de souffrance scolaire en faisant partager une «préoccupation» sur la situation d'un élève en mal-être.

- Permettre à chacun de sortir positivement de ce processus.

La méthode mise en œuvre part du principe que les intimidations ou les moqueries sont souvent des phénomènes de groupe.

La MPPfr vise à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres (intimidateur présumé et/ou témoin) une issue positive pour sortir de cette situation.

Elle consiste en une **série d'entretiens individuels rapides** (3 minutes maximum) avec chaque intimidateur présumé et/ou témoin. Les suggestions proposées et mises en application permettront de mettre fin à ces situations et à la souffrance de l'élève victime.

L'approche est non blâmant et n'a pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés, sauf si l'acte avéré est sanctionnable.

Toute personne de la communauté éducative ayant connaissance d'une situation d'intimidation ou de moqueries doit immédiatement le signaler à l'un des membres de l'équipe resource.

Le protocole sera présenté lors des réunions de classe.



L'équipe ressource

Toute l'équipe éducative des écoles du RPI a été formée par le centre Résis à la méthode de la préoccupation partagée. Cette procédure est mise en oeuvre sous la responsabilité du chef d'établissement.



Quand?



Ces entretiens auront lieu le plus rapidement possible après la prise de connaissance de la situation, sur les temps de récréation.

L'élève victime sera réentendu autant de fois que nécessaire.

Les deux entretiens des «intimidateurs présumés» et/ou témoins seront programmés assez rapidement afin que les comportements évoluent.

Le traitement de chaque situation sera réalisé sur une période de 15 jours



Où?

L'entretien de l'élève victime se tiendra dans un espace qui facilitera la confidentialité et la mise en confiance de l'élève : la salle de classe/ la bibliothèque/ la classe décloisonnement de Chaillé.

Les entretiens des intimidateurs et/ou des témoins se feront dans les mêmes lieux.

La procédure

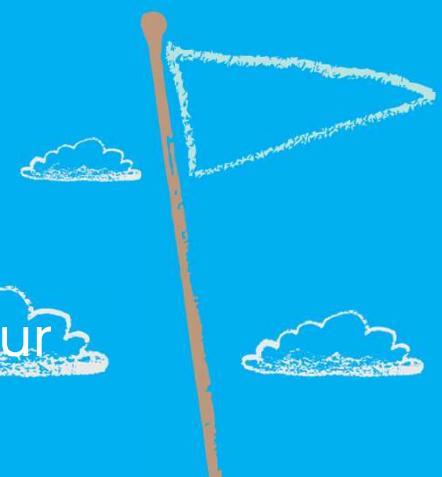
La situation peut être repérée par toute personne de la communauté éducative y compris les parents et l'enfant lui-même.

Une fiche alerte (classeur) est complétée et déposée dans le bureau de la direction.

Les parents des enfants victimes seront rencontrés si la situation l'exige avec l'accord de l'élève victime

Les parents des "intimidateurs présumés" ne seront pas rencontrés, sauf en cas de sanction à l'initiative du chef d'établissement.

S'ils le souhaitent, leur préciser que leur enfant est ~~reçu pour~~ aider à la résolution de la situation.



La procédure

→ **Entretiens de "l'élève cible"**

L'élève victime est donc entendu par un membre de l'équipe resource ; l'entretien n'a pas de limite de temps. L'élève doit se sentir accueilli, écouté, en totale sécurité et en toute discrétion. On pourra reproduire cet entretien autant de fois que l'élève le désirera, et ce même si la situation s'est améliorée ou s'est résolue.

→ **Entretien des « intimidateurs présumés » et/ou des témoins « neutres »**

Des entretiens individuels seront menés par des membres de l'équipe resource (si possible une personne différente de celle qui a mené l'entretien avec l'élève victime).

Ils resteront les mêmes tout au long des deux entretiens programmés.

Ces entretiens ne dépasseront pas 3 minutes.

Ils sont destinés à briser l'effet de groupe. Ils encouragent chaque élève à apporter des suggestions dans la résolution de la situation.

Les « témoins neutres » sont associés aux « intimidateurs présumés» afin de ne pas stigmatiser ces derniers et d'avoir une vision différente de la situation.

→ **Retour des entretiens :**

L'ensemble de l'équipe de la MPPfr est informé de l'évolution de la prise en charge des situations par l'intermédiaire de fiches de synthèse classées dans le classeur dédié.



Bilan

Après les entretiens :

- La situation s'est améliorée, l'élève victime se sent mieux : le protocole s'arrête mais on gardera le reste de l'année une vigilance particulière à destination de cet élève qui devra se sentir écouté dès qu'il en ressentira le besoin.
- La situation n'a que très peu évolué, aucun progrès n'a été noté ou aucune suggestion n'a été proposée par l'intimidateur présumé. Dans ce cas, le chef d'établissement recevra l'intimidateur pour un dernier entretien très bref qui complète le dispositif et qui offre une dernière chance à l'élève. Après quoi, en dernier recours, les parents de l'intimidateur seront reçus et une sanction adaptée sera prise par le chef d'établissement.

Bilan

